



Déclaration préalable

CSA du 1^{er} avril 2025

La navigation a ouvert le 26 mars sur le Canal des deux Mers, sauf à Trèbes où un avis à la batellerie interdit le passage des bateaux pour des raisons de sécurité.

Le bâtiment de la minoterie de Trèbes qui a été incendié à deux reprises menace en effet de s'effondrer sur l'écluse.

Cette minoterie, emblématique du site classé du Canal du Midi, était à l'abandon depuis des décennies. Elle emporte avec elle une partie de la mémoire de cette commune et des paysages du Canal que les plaques commémoratives ne remplaceront pas.

La CGT tire depuis des années la sonnette d'alarme face à l'abandon par VNF du patrimoine de la voie d'eau que l'Etat lui a confié et aux conséquences de cet abandon, qui prennent ici une dimension dramatiquement concrète.

Cet évènement, sur une des écluses les plus fréquentées, vient en effet rappeler que c'est tout un territoire et toute une économie touristique locale qui dépendent de la navigation sur le Canal et qui vont pâtir de cette situation, jusqu'à quelle date précisément ? nous espérons que vous pourrez nous en dire plus aujourd'hui.

Le sujet des maisons éclusières qui présente un enjeu de sécurité autant que d'attractivité est au centre du préavis de grève local et national déposé par la CGT, au moment où une vague de déclassement de postes et logements en nécessité absolue de service est en cours sur le linéaire de la DTSO.

Le travail réalisé par notre organisation et nos revendications argumentées, notamment en prenant appui sur les rapports d'inspection sur les crues de l'Aude de 2018, ont permis de conserver plusieurs logements que vous envisagiez de supprimer :

- Maison ingénieur St Roch à Castelnaudary
- Maison éclusière Ognon à Olonzac
- Maison éclusière de Sallèles d'Aude
- Maison éclusière Mandirac à Narbonne
- Maison éclusière de l'Evêque
- Maison éclusière de Castets en Garonne
- Maison éclusière d'Emborrel à Avignonet Lauragais

Si nous nous satisfaisons de cette avancée, force est de constater que l'expertise technique apportée par les représentants du personnel et leur travail de terrain n'ont pas été pleinement entendus puisque vous persistez à vouloir supprimer une trentaine de logements de l'arrêté ministériel, sans autre cohérence que de suivre les départs en retraite ou en mobilité de leurs occupants.

Ce sujet et bien d'autres ont été abordés hier lors du rassemblement des agents au siège, dans le cadre d'un appel national contre les effets dévastateurs du COP et des réorganisations qui se déclinent dans toutes les DT.

Vous avez échangé durant une heure avec les agents présents pour évoquer leur situation concrète de travail et leurs difficultés à s'adapter au quotidien à des consignes de plus en plus déconnectées du terrain.

Qu'il s'agisse de la filière dragage qui souffre d'une absence de visibilité quant à ses moyens basiques de fonctionnement, des déboires de l'automatisation, de l'incompréhension quant à des choix budgétaires irrationnels et au gaspillage d'argent public ou des méthodes de management qui s'affranchissent des règles statutaires, vous avez pu noter l'ampleur des difficultés et l'attachement des agents à leurs missions et au Canal.

Nous aurons lors de cette séance du CSA à examiner plusieurs réorganisations qui affectent de la même manière le sens des missions et les conditions de travail que ce soit au service RH, à l'exploitation à Agen, ou au centre de St Ferréol.

La centralisation des fonctions administratives au siège de l'établissement public, fondée sur une logique du tout numérique, isole les agents et déqualifie les postes de nos collègues. Tout ça pour un service moins efficace et qui engendre des retards de paye et d'indemnisation préoccupantes pour les personnels.

A cela s'ajoute une incertitude permanente sur la régularité des éléments de paye qui est source de stress pour les agents.

A cette situation difficile est venue s'ajouter pour les fonctionnaires la double peine depuis le mois de mars, avec le passage de 100 à 90 % de la rémunération versée aux agent.es publics lorsqu'elles et ils sont en arrêt maladie ordinaire.

Vous comprendrez donc Monsieur le Directeur que la coupe est pleine et que les personnels qui ont été longuement écoutés hier, demandent maintenant à être entendus !

Toulouse, le 01 avril 2025